



Le 8 octobre 2020, Tours

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A la suite de la déclaration du syndicat SUD publié dans l'article de la Nouvelle République du 7 octobre page 10 intitulé « social la protection de l'enfance en souffrance », le Conseil départemental tient à faire la mise au point suivante.

Depuis le début de la mandature en 2015 le budget de la protection de l'enfance du Conseil départemental est passé de 61 à plus de 75 000 000 €.

La nouvelle organisation a permis de proposer une offre qualitative d'accompagnement et d'hébergement de la protection de l'enfance mieux répartie sur le territoire départemental (en proximité de la domiciliation des familles) avec la création de 115 places supplémentaires pour prendre en charge les jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance.

Contact presse

Christine Mercier – cmercier@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47